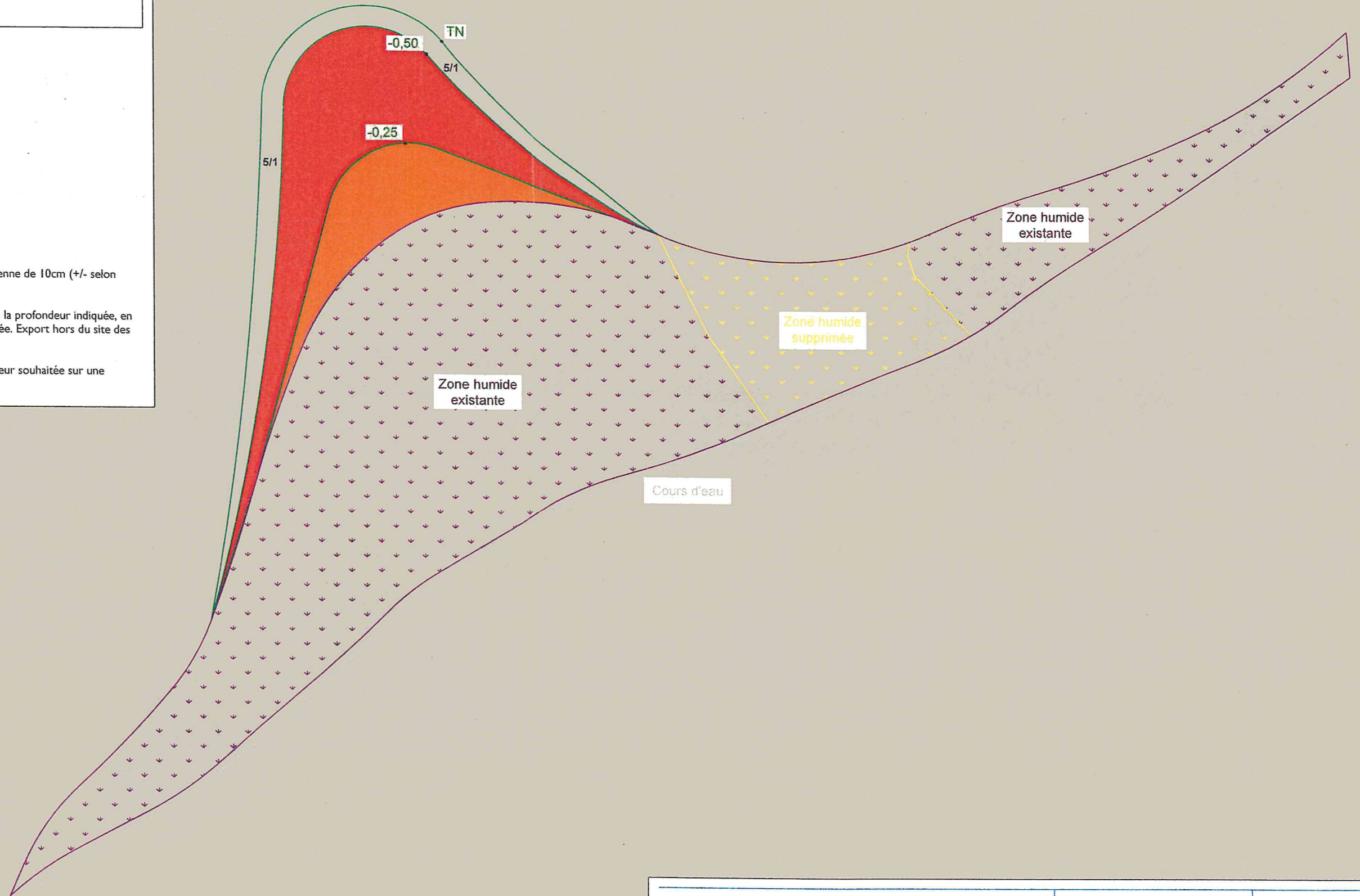


Légende :

- Cours d'eau
- Zone humide existante
- Zone humide supprimée
- 0,25 Profondeur de décaissement
- Décaissement compris entre 0 et 25cm
- Décaissement compris entre 25 et 50cm

Principe d'intervention :

- 1/ Décapage de la terre végétale sur une épaisseur moyenne de 10cm (+/- selon terre végétale en présence).
- 2/ Décaissement de la terre non végétale pour arriver à la profondeur indiquée, en prenant en compte l'épaisseur de terre végétale renappée. Export hors du site des terres extraites.
- 3/ Renappage de la terre végétale pour arriver à la hauteur souhaitée sur une épaisseur de 10cm (+/- selon terre végétale extraite).



Echelle : 1/500 (Au format A3)

0 10 M

Plan : n°1

Maître d'ouvrage :
Rennes Métropole
Hôtel de Rennes Métropole
4 Avenue Henri Fréville - CS 93111
35 031 RENNES Cedex
02 99 86 60 60



Maître d'oeuvre :
DMEAU
Ferme de la Chauvinière
35 150 JANZÉ
02 99 47 65 63

